



RHUM RÉUNIONNAIS : UNE NOUVELLE TAXE MET EN DANGER TOUTE LA FILIÈRE

La filière du rhum de La Réunion a découvert avec une vive préoccupation le projet de création d'une nouvelle taxe sur les « alcools forts », dans le cadre du projet de loi de finances 2026, au profit du Département de La Réunion, en plus des taxes et droits déjà existants.

Cette mesure inquiète fortement la filière industrielle du rhum à La Réunion, qui s'inscrit depuis deux siècles dans le paysage économique local, génère des emplois, crée de la valeur ajoutée pour le territoire et bénéficie, grâce à l'export et au spiritourisme, d'un rayonnement international notable.

Derrière ce dispositif technique se profile une décision aux conséquences importantes : l'instauration d'une majoration locale de fiscalité sur certains alcools, touchant principalement le rhum. Or, il s'agit d'un produit emblématique du territoire, élaboré et valorisé par une filière industrielle et des TPE-PME locales qui font vivre des centaines de familles.

En pratique, l'application d'un tel mécanisme se traduirait, dès l'an prochain, par une explosion de la fiscalité sur les rhums réunionnais estimée à +1216%. Cela représenterait une hausse de prix d'environ 8 euros par bouteille sur le marché local. Aucune entreprise, en particulier les petites distilleries et ateliers artisanaux, n'est en mesure d'absorber un tel choc sans mettre en péril ses outils de production, ses emplois et sa capacité d'investissement.

La filière du rhum de La Réunion, composée uniquement de TPE et de PME, joue ici tout simplement sa survie. Concrètement, cette mesure pourrait entraîner une hausse de plus de 1 600 € par hectolitre d'alcool pour la production locale alors que les alcools importés subiraient quant à eux une augmentation plafonnée à 200 €.

Sans concertation préalable avec les acteurs concernés, cette nouvelle taxation ferait peser une menace directe sur l'avenir de la filière. Les prévisions d'embauches pour 2026 pourraient ne pas se concrétiser et des suppressions d'emplois sont à craindre à moyen terme. Cette taxe fait également peser une menace lourde sur la survie des petites distilleries qui se sont créées sur le territoire depuis 2024. À ce jour, la filière du rhum représente environ 1 200 emplois directs, indirects et induits, hors emplois en amont, notamment chez les planteurs et dans l'industrie sucrière.

De surcroît, depuis deux ans, la filière réunionnaise du rhum ainsi que les autres producteurs, importateurs et distributeurs d'alcools se sont engagés dans un partenariat inédit avec l'État, à travers la Charte d'engagements des pouvoirs publics et des professionnels contre les consommations à risque d'alcool, signée en avril 2024. Cette démarche responsable, fondée sur la prévention et la coopération, a été saluée par l'ensemble des parties prenantes.

Conscient de la menace que fait peser cet amendement sur la production de rhum, l'ancien ministre des Outre-mer et actuel sénateur de la Guadeloupe, Victorin Lurel, a exclu les Antilles et la Guyane de cette nouvelle taxation, réduisant son champ d'application au seul territoire de La Réunion par la voie d'un sous-amendement.

Cette augmentation de taxe, destinée à renforcer les ressources financières du Conseil départemental, fragiliserait une filière essentielle à l'économie locale, créatrice de centaines d'emplois et porteuse d'un savoir-faire reconnu à l'international, sans bénéfice sanitaire démontré.

La filière du rhum de La Réunion, qui joue désormais sa survie, en appelle au soutien de l'ensemble des responsables politiques réunionnais.

Cette taxation intervient dans un contexte agricole particulièrement tendu pour la filière Canne-sucre-rhum-énergie. Après plusieurs mauvaises campagnes successives, la filière canne a atteint l'année dernière le niveau de tonnage le plus faible de son histoire.

Fragiliser la filière rhum revient à fragiliser un débouché économique de la canne réunionnaise tant sur le marché local qu'à l'export, alors même que des efforts très importants sont engagés pour relancer cette filière, notamment via les Etats généraux de la canne qui ont eu lieu en juin 2025. C'est l'ensemble de la filière Canne-sucre-rhum-énergie qui serait impactée et fragilisée à terme alors qu'elle représente 15 000 emplois directs, indirects et induits sur le territoire réunionnais.

Au-delà, le rhum fait vivre non seulement les entreprises qui le produisent, mais également celles qui le distribuent et le commercialisent, notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration qui compte des centaines de TPE-PME à La Réunion.

Il est également important de rappeler que la fiscalité sur le rhum est déjà l'une des plus lourdes parmi les DROM, avec la vignette de sécurité sociale qui a déjà augmenté de 360% pour la porter au même niveau que celui de l'hexagone, une accise majorée, l'octroi de mer et la TVA. Cette pression fiscale cumulée pèse déjà sur l'attractivité du marché local et sur la compétitivité à l'export.

C'est pourquoi nous appelons solennellement l'ensemble des parlementaires à se mobiliser dans le cadre de la commission mixte paritaire à venir pour que les rhums réunionnais ne soient pas injustement surtaxés sur leur propre territoire de production.

La survie de toute une filière en dépend.